

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
32<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 11 décembre 2017**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve sous 2 abstentions</b>	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 31<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</p>																		
<b>2</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation Dépense</th> <th>Service Gestion</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vol matériels Cimetière Bosquets Sinistre n° 59.17</td> <td align="right">2 175 €</td> <td align="right">7788</td> <td align="center">21EV</td> <td align="right">2 175 €</td> <td align="right">7788</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="3">Total :</td> <td></td> <td align="right"><b>2 175,00 €</b></td> <td align="right"><b>2 175,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Inscription dépense	Imputation Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	Vol matériels Cimetière Bosquets Sinistre n° 59.17	2 175 €	7788	21EV	2 175 €	7788	Total :				<b>2 175,00 €</b>	<b>2 175,00 €</b>
Sinistres	Inscription dépense	Imputation Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette															
Vol matériels Cimetière Bosquets Sinistre n° 59.17	2 175 €	7788	21EV	2 175 €	7788															
Total :				<b>2 175,00 €</b>	<b>2 175,00 €</b>															
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Budget Primitif 2018 – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses nouvelles d'investissement 2018, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant : TTC en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td align="right">52 483.85 €</td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>Subvention d'équipement</td> <td align="right">30 355.00 €</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immobilisations corporelles</td> <td align="right">1 764 062.13 €</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immobilisations en cours</td> <td align="right">256 250.00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td align="right"><b>2 103 150.98 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus</p> <p>Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption.</p>	Chapitre	Intitulé	Montant : TTC en €	20	Immobilisations incorporelles	52 483.85 €	204	Subvention d'équipement	30 355.00 €	21	Immobilisations corporelles	1 764 062.13 €	23	Immobilisations en cours	256 250.00 €		<b>TOTAL</b>	<b>2 103 150.98 €</b>
Chapitre	Intitulé	Montant : TTC en €																		
20	Immobilisations incorporelles	52 483.85 €																		
204	Subvention d'équipement	30 355.00 €																		
21	Immobilisations corporelles	1 764 062.13 €																		
23	Immobilisations en cours	256 250.00 €																		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 103 150.98 €</b>																		
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Créances admises en non-valeur – Budget Général 2017</u></p> <p>- d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2011 à 2015 pour un montant de <b>3 350.84 euros</b>.</p>																		

		- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Général 2017 (article 6541).
5	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement 2017</u></p> <p>- d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2013 à 2016 pour un montant de <b>457.66 euros</b>.</p> <p>- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Assainissement 2017 (article 6541).</p>
6	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Révision des tarifs et loyers municipaux</u></p> <p>- de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2018 selon document détaillé ci-annexé.</p>
7	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Numérisation en 3 D du Jardin d'Hiver du Musée de la Faïence</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de collaboration qui définit les modalités d'intervention de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg dans le cadre d'un projet de numérisation en 3D du Jardin d'hiver. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de numérisation ont été votés en 2017 (Fonction 3220 / Nature 611 « contrats de prestations de services »).</p>
8	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>DSP de stationnement – Choix du délégataire</u></p> <p>-</p> <p>ARTICLE 1er : d'approuver le choix de la Société Indigo Infra en qualité de délégataire du service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin</p> <p>ARTICLE 2 : d'approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes</p> <p>ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec cette société et les actes afférents.</p>
9	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Aménagement d'un terrain synthétique au stade du Hagwald – Demande de subvention aux fonds européens FEDER</u></p> <p>- D'approuver le projet de réhabilitation du stade du Hagwald (quartier Beausoleil) pour un montant de 708.333 € HT et son plan de financement prévisionnel :</p> <p style="text-align: center;">Coût prévisionnel de l'opération : 708.333 € HT</p> <p style="text-align: center;">Subventions sollicitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est : 200.000 € (28 %)</li> <li>- Europe (FEDER) : 250.000 € (35 %)</li> <li>- Fédération (FAFA) : 20.000 € (3 %)</li> <li>- Ville de Sarreguemines : 238.333 € (34 %)</li> </ul> <p>- Ce projet comprend le remplacement de la pelouse naturelle (très abimée en raison d'une utilisation intensive) par un revêtement en gazon synthétique et doit permettre aux FC Beausoleil Sarreguemines ainsi qu'aux établissements scolaires (école ABCM, collège Jean Jaurès) d'accueillir leurs membres dans de bonnes conditions de pratique et de sécurité. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :</p>

		<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel (en €)</b>
		Etudes – travaux préparatoires – démolition/dépose - terrassement	114.355 €
		Infrastructure terrain sportif	130.975 €
		VRD – assainissement - drainage	146.175 €
		Equipements sportifs – clôtures et divers	316.828 €
		<b>Montant total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>708.333 €</b>
		<p>- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Région Grand Est le soutien financier du FEDER au titre du dispositif 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020</p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents</p>	
<b>10</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Demandes d'avance sur subvention</u></p> <p><b>A – Associations</b></p> <p>de verser les avances sur subventions 2018 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 :</p> <p>- <b>Aux Arts etc.</b> 9 060 €  Chapitre 65  Rubrique 30 1  Article 65744</p> <p>-<b>Centre Socioculturel (Fonctionnement général)</b>  127 217,50 €  Chapitre 65  Rubrique 5220  Article 65744</p> <p>- <b>A.S Sarreguemines Tennis</b> 16 000 €  Chapitre 65  Rubrique 40 1  Article 65744</p> <p>- <b>Sarreguemines Football Club</b> „ 60 000 €  Chapitre 65  Rubrique 40 1  Article 65744</p> <p>- <b>CSL Beausoleil</b> 7 500 €  Chapitre 65  Rubrique 0250  Article 65744</p> <p>- <b>Interassociation de Sarreguemines</b> 32 000 €  Chapitre 65  Rubrique 5220  Article 65744</p> <p>- <b>Tir à l'arc</b> 6 000 €  Chapitre 65  Rubrique 40 1  Article 65744</p> <p>- <b>Asso Lutte</b> 40 000 €  Chapitre 65  Rubrique 40 1  Article 65744</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Music Dance Connection</b> <span style="float: right;">2 000 €</span> Chapitre 65 Rubrique 30 1 Article 65744</li> <li>- <b>Société Carnavalesque</b> <span style="float: right;">15 000 €</span> Chapitre 65 Rubrique 95 0 Article 65742</li> </ul> <p><b>Total :</b> <span style="float: right;"><b>314 777,50 €</b></span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2018.</li> </ul> <p>B – CCAS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de verser l'avance sur subventions 2018 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CCAS</b> <span style="float: right;">173 000 €</span> Chapitre 65 Rubrique 5200 Article 657362</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente au versement de l'avance sur subvention 2018.</li> </ul>
11	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Abri anti-aérien du Sacré Cœur – Conventions avec la Gendarmerie et le SDIS</u></p> <p><b>A - Convention avec la gendarmerie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre à disposition de l'escadron 15/7 de la Gendarmerie mobile de Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacré-Cœur - 63 rue Georges Clémenceau à Sarreguemines.</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.</li> </ul> <p><b>B : Convention avec le SDIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre à disposition du Centre d'Incendie et de Secours de Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacré-Cœur - 63 rue Georges Clémenceau à Sarreguemines.</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.</li> </ul>
12	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Participation à un groupement de commande pour l'achat de papier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de constituer un groupement de commandes composé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de papier, en adéquation avec la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte,</li> <li>- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,</li> <li>- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente soit celle du coordonnateur du groupement,</li> <li>- d'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ci jointe ainsi que toutes pièces ou documents s'y rapportant.</li> </ul>

13	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Avis à émettre sur le Plan Local d'Urbanisme DE Blies Guersviller</u> - d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BLIES-GUERSVILLER, - d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant.
14	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Avis à émettre sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch</u> - d'émettre un avis favorable au projet de Plan d'Expositions au Bruit de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch, - de transmettre le présent avis au Préfet de la Moselle dans un délai de deux mois suivant la réception du rapport de présentation, - d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférant.
15	<b>Prend acte</b>	<u>Exercice par le Maire A - de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u> - de l'attribution des marchés publics - de l'emploi des dépenses imprévues
16		Divers <i>Néant</i>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

Céleste LETT  
Maire  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines Confluences  
Député Honoraire